

## Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021

### Salle Michel BERGER

\*\*\*\*

### Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur David MÉNESTRIER est désigné Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

#### Ordre du jour :

- . Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021.
- . Désignation d'un Secrétaire de Séance.

- 1 - Acquisition de parcelles – allée de Mortrie et Lieu-dit de la Pièce de Turet.
- 2 - Acceptation du Legs de Monsieur LEGRAND.
- 3 - Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2021.
- 4 - Adoption des comptes de gestion 2020 des budgets.
- 5 - Budget ville - Adoption du compte administratif 2020
- 6 - Budget ville - Affectation du résultat 2020.
- 7 - Budget Eaux - Adoption du compte administratif 2020.
- 8 - Budget eaux - Affectation du résultat 2020.
- 9 - Budget assainissement - Adoption du compte administratif 2020.
- 10 - Budget Assainissement : affectation du résultat 2020.
- 11 - Budget de l'écoquartier - Adoption du compte administratif 2020.
- 12 - Budget salle Michel Berger - Adoption du compte administratif 2020.
- 13 - Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2020.

#### **Informations diverses.**

Dans le respect des mesures barrières, un certain nombre de précautions sont à prendre à l'occasion de cette séance : la réunion se déroulera salle Michel BERGER. Le lieu de la réunion a été modifié afin de tenir compte de la superficie recommandée par personne présente dans la salle et de permettre le respect de la distanciation physique. Vous trouverez en annexe les principales recommandations sanitaires qu'il vous sera demandé de respecter lors de cette séance. Vous en remerciant par avance,

**P.S :** Le confinement impose désormais que le public ne puisse pas y assister. En conséquence, **seuls les élus, les journalistes et les personnes justifiant d'un motif professionnel sont autorisés.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Marnes  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Evêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-011 – 1 - Acquisition de parcelles – allée de Mortrie et Lieudit de la Pièce de Turet**

La commune de Savigné L'Evêque souhaite acquérir des parcelles situées allée de Mortrie et Lieudit de la Pièce du Turet. Compte tenu de sa localisation, cette acquisition constituerait une réserve foncière permettant la réalisation d'une aire de loisirs.

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AL	001	1 Allée de Mortrie	Pré	0	06	46
AL	0002	La Pièce du Turet	Pré taillis	0	25	25
<b>Contenance Totale :</b>				<b>0ha 31a 71ca</b>		

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AL	15	Allée de Mortrie	Sols	0	01	92

Le tout pour une contenance totale de 33 a 63 ca.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition pour un prix au m2 de 6€. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Savigné L'Evêque. .../...

# 013 - 2021

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Considérant que cette acquisition permettra la réalisation d'une aire de loisirs,

Considérant que le coût total de l'opération :

- Rappel du prix :	20 178,00 €
- Montant des frais prévisionnels de l'acte de vente :	<u>2 200,00 €</u>
- Total égal à : .....	<u>22 378,00 €</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AL 001, AL 002 et AL 15 pour une contenance de totale de 3 363 m<sup>2</sup>, appartenant à M. DE LANGRE, moyennant un montant VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (20 178€) hors frais d'actes,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tant l'avant contrat que l'acte de vente définitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

### 2021-012 - 2- Acceptation du Legs de Monsieur LEGRAND

Par courrier du 14 janvier 2021, l'étude notariale de Me MARTEAU sise 1 rue de Morteveille à Savigné l'Évêque a informé la commune du décès de M. Pierre Jean LEGRAND, célibataire, né à PARIS (75014), le 9 février 1925, demeurant au MANS (72000), EHPAD Les Maraichers, décédé au Mans (72000), le 23 août 2020 ;

Et du fait que ce dernier a institué, par testament olographe du 20 juillet 2016, la commune de Savigné l'Évêque comme légataire universel de sa succession, M. Pierre LEGRAND, n'ayant pas d'héritier réservataire ; ainsi constaté aux termes d'un acte reçu par Me MARTEAU, le 21 octobre 2020 (procès-verbal de dépôt et description du testament olographe).

Selon le relevé ACTIF/PASSIF prévisionnel de la succession établi par le notaire en charge du règlement successoral, au moment du décès du testateur, la succession était composée de liquidités, de valeurs mobilières ainsi que d'une maison à usage d'habitation située 50 Grande rue à Savigné l'Évêque, soit un actif net de succession d'un montant de 144 042,86 €.

Le défunt avait également souscrit des contrats d'assurance vie auprès de la compagnie ECUREUIL VIE/CNP ASSURANCES dont la commune serait également bénéficiaire, et dont le montant sera confirmé au règlement de la succession.

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales,

.../...

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune de Savigné l'Evêque,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

▶ **ACCEPTÉ purement et simplement :**

- le legs universel fait à la commune de Savigné L'Evêque par M. Pierre LEGRAND, défunt susnommé, par testament du 20 juillet 2016, aux charges, clauses et conditions énoncées dans ce testament ;
- le bénéfice des contrats d'assurance-vie ;
- la succession bénéficiaire de Monsieur Pierre LEGRAND, défunt susnommé, dont Me MARTEAU, notaire à SAVIGNE L'EVEQUE est en charge du règlement ;

▶ **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acceptation de ce legs ainsi que des contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt au profit de la commune ;

▶ **DONNE tous pouvoirs** à Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes y afférents, avec faculté de déléguer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire,  
Isabelle LEMEUNIER





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

### 2021-013 – 3- Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2021.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont les suivants :

#### 1- Déploiement d'une offre d'autopartage Mouv'nGo

La commune souhaite s'engager dans un projet d'acquisition d'une station Mouv'nGo comprenant 3 places, un service d'autopartage de véhicules mis à disposition des administrés.

Il s'agirait d'installer une borne de recharge électrique double, avec deux véhicules électriques automatiques. La borne serait également équipée d'une troisième prise, accessible à tout autre véhicule électrique.

.../...

Les modalités de financement sont les suivantes :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR/DSIL 2021	72 993,55 €	80,00%	58 394,84 €	/
Total des financements	X	X	58 394,84 €	X
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	X	X	14 598,71 €	X
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	X	X	72 993,55 €	X

*Travaux d'un montant estimatif de 72 993,55€ HT (87 592,26 € TTC)*

## 2- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Ces travaux permettront d'améliorer et de réduire les consommations énergétiques de la mairie. La commune souhaite remplacer la chaudière et procéder à l'isolation des combles.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR/DSIL 2021	30 980,05 €	50,00%	14 490,025 €	/
Total des financements	X	X	15 490,025 €	X
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	X	X	15 490,025 €	X
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	X	X	30 980,05 €	X

*Travaux d'un montant estimatif de 30 980,05€ HT (37 176,06€ TTC)*

.../...

### 3- Travaux de rénovation du restaurant scolaire

Ces travaux permettront de réhabiliter et d'agrandir le bloc sanitaire du restaurant scolaire.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR/DSIL 2021	12 416,12 €	50,00%	6 208,06 €	/
Total des financements	X	X	6 208,06 €	X
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	X	X	6 208,06 €	X
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>12 416,12 €</b>	<b>X</b>

*Travaux d'un montant estimatif de 12 416,12€ HT (14 899,34€ TTC)*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (27 voix pour) :**

- ▶ **ADOPTÉ** les projets précités et solliciter le concours de l'Etat,
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre de la DETR – DSIL 2021 et à signer tout document afférent,
- ▶ **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- ▶ **ATTESTE** de l'inscription des projets au budget de l'année en cours et inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement au budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**

M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-014 – 4 - Adoption des comptes de gestion 2020 des budgets.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

▶ **ADOpte** les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier de l'Agglomération Mancelle et Amendes, receveur de la Collectivité, comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelant ni observation, ni réserve, pour ce qui concerne :

- le budget ville,
- le budget du service des eaux,
- le budget du service assainissement,
- le budget de la Salle Michel Berger,
- le budget de l'écoquartier (le budget de l'écoquartier a été clôturé par délibération le 12 Juin 2020).

.../...

017-2021

► AUTORISE Madame le Maire à signer les Comptes de Gestion susvisés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMELNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-014-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamez  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**

M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

### 2021-015 – 5 - Budget ville - Adoption du compte administratif 2020

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget ville peut donc être approuvé comme suit :

**Réalisations de l'exercice 2020 (mandats et titres) :**

Dépenses de fonctionnement	3 752 601,29 €
Recettes de fonctionnement	4 633 473,24 €
Dépenses Investissement	841 638,52 €
Recettes Investissement	2 129 322,71 €

Le compte administratif 2020 est présenté dans le document joint.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, une note synthétique accompagne le compte administratif 2020 du budget ville.

**Mme Isabelle Lemeunier, Maire, qui avait également procuration pour M. Florian DUVEAU se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2020 du budget ville et M. Alain Courtabessis, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.**

018-2021

Sous la présidence de M. Alain Courtabessis, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire pour le budget ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMONNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203296-20210218-2021-015-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles  
jointes au compte administratif**

**Selon la LOI NOTRE – article 107**

**1- Présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice (2020).**

BUDGET	SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE 2020	SOLDE REPORTE	
					2019	SOLDE
VILLE	Fonctionnement	3 752 601.29	4 633 473.24	880 871.95	200 000,00	1 080 871.95
	Investissement	841 638.52	2 129 322.71	1 287 684.19	228 084.13	1 515 768.32
EAUX	Fonctionnement	127 528.22	187 847.21	60 318.99	15 000,00	75 318.99
	Investissement	79 909.11	172 532.33	92 623.22	308 370.05	400 993.27
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	122 549.24	188 941.71	66 392.47	20 000,00	86 392.47
	Investissement	99 013.62	266 816.45	167 802.83	294 369.45	462 172.28
SALLE MICHEL BERGER	Fonctionnement	120 140.04	109 959.18	-10 180.86	0,00	-10 180.86
	Investissement	10 863.18	21 210.95	10 347.77	-166.91	10 180.86

**2- Données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Potentiel fiscal (produit des bases d'imposition des 3 taxes avec les taux moyens nationaux de 2019)

Taxe d'habitation :	4 467 000*24,52 % =	1 095 308,40 €
Taxe foncière sur le bâti :	3 411 000*21,17 % =	722 108,70 €
Taxe foncière sur le non bâti :	212 200*49,67 % =	105 399,74 €

Population totale DGF 2020 : 4 091 habitants

Produit des 2 taxes : 974 094 €

Valeur par habitant pour la commune : 633 €/habitant

Encours de la dette : 2 714 368.77 €

Dette par habitant : 663.49 €/hab

**3- Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions.**

La commune a attribué en 2020 des subventions aux associations de la commune pour un montant de 107 133.82 €.

Les tableaux ci-joints font apparaître les subventions de fonctionnement calculées et versées selon le règlement en vigueur pour les associations culturelles, sportives et scolaires ou autres.

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-016-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**Annexe 1** : Liste des associations ayant perçu une subvention et **annexe 2** : Liste des associations ayant reçu un avantage en nature.

**4- Liste des communes pour lesquels la commune :**

- a) détient une part de capital : Non  
b) a garanti un emprunt : Cf. Annexe 3  
c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme : Non

**5- Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement.**

Voir tableau annexé : Annexe 4

**6- Liste des délégataires de service public :**

Service des eaux et d'assainissement : **VEOLIA EAU (SARGE LES LE MANS).**

**7- Tableau des cessions et acquisitions immobilières mentionné au c de l'article L300-5 du code de l'urbanisme.**

SANS OBJET

**8- Annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale résultant de partenariats prévus à l'article L.1414-1.**

SANS OBJET

**9- Annexe retraçant la dette liée à la part investissement des contrats de partenariats.**

SANS OBJET

## Edition de la situation budgétaire

340 - SAVIGNE L'EVEQUE - (1) / 1 - VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE / 2020

## Critères de l'édition :

Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Ordre/réel : Réel et Ordre; Compte : 6574\*; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

N° Compte	Libellé Compte	Réalisé
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	245,46 €
65740111	Association CRI72	2 045,50 €
6574102	Anciens Combattants AFN	383,00 €
6574103	Anciens Prisonniers de Guerre	350,00 €
6574104	CAUE	327,28 €
6574105	Association Cinéanbul	1 022,75 €
6574106	Génération Mouvement Club de Savigné L'Evêque	976,00 €
6574107	Comité Agricole	6 136,50 €
6574108	Comité des Fêtes	314,00 €
6574109	Groupement de défense des ennemis	0,00 €
6574110	Le Jardinier Sarthois	327,00 €
6574114	Centre social de Montfort	0,00 €
6574115	Association conciliateurs de justice	0,00 €
6574116	Association LGV	50,00 €
657420	Associations scolaires	0,00 €
6574201	APEL Ecole Saint privée Saint Germain	253,00 €
6574202	APEL école privée Saint Germain classes découvertes	0,00 €
6574203	Coopérative scolaire école Jacques Prévert	222,00 €
6574204	Coopérative scolaire Ecole Pomme d'Api	153,00 €
6574205	Coopérative scolaire Ecole Jacques Prévert classe transplantés	0,00 €
6574206	Parents élèves Ecole Publique	575,00 €
6574207	OGEC subvention parité	70 671,33 €
6574208	CES Yvré Foyer Socio Educatif	340,00 €
6574209	CES Yvré association sportive	122,00 €
657431	Associations culturelles	0,00 €
657431101	Art Expo	868,00 €
657431102	Association Musicale Savigné Saint Comeille	0,00 €
657431103	Comité de Jumelage	2 121,00 €
657431104	La Galipotte	0,00 €
657431106	Sacor music	1 200,00 €
657431107	CACS section arts plastiques	0,00 €
657431108	CACS Section Bricolage	162,00 €
657431110	CACS section Guitare	0,00 €
657431111	CACS section Histoire Locale	600,00 €
657431112	CACS section informatique	0,00 €
657431113	CACS section Modern Jazz	954,00 €
657431114	CACS section théâtre	518,00 €
657431115	CACS section Danses du Monde	453,00 €
657441	Associations sportives	0,00 €
657441002	Association Pêche APPMA	1 504,00 €
657441003	ASIPN Natation	106,00 €
657441004	ATS - tennis	1 529,00 €
657441005	Amicale de Pétanque	851,00 €
657441007	Association gymnastique volontaire	569,00 €
657441008	Savigné Sarthe marathon	272,00 €
657441009	Savigné DYS Volley Ball	0,00 €
657441010	Association Tennis de table	504,00 €
657441011	Union Sportive Savigné (foot)	1 021,00 €
657441012	Yoga Bien Etre	387,00 €
657441014	CACS Basket Loisirs	162,00 €
657441015	CACS section billard	138,00 €

<u>N° Compte</u>	<u>Libellé Compte</u>	<u>Réalisé</u>
657441016	CACS croq sentiers	423,00 €
657441017	CACS section judo	209,00 €
657441018	CACS gymnastique Enfants	339,00 €
657441019	CACS section tir à l'arc	215,00 €
657441020	MC FORME	0,00 €
657441022	CACS Section Taïso	154,00 €
657441023	Association Savigné Les Volants	961,00 €
657441024	Savigné Basket Club	625,00 €
657499	Subventions associations et organismes divers	5 775,00 €
		<b>107 133,82 €</b>
		<b>107 133,82 €</b>



LISTE DES AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX ASSOCIATIONS EN 2019 - annexe 2

021-2021

NOM DE L'ASSOCIATION	Mise à disposition de la salle Saint-Exupéry	Mise à disposition de la salle Bernard Lefray	Mise à disposition de la salle Michel Berger	Mise à disposition du gymnase	Salle Bleue école Jacques Prévert	Autres avantages ou mise à disposition	heures agents	Commentaires
AAAPMA (pêche)	2 fois par an		1 fois par an			local pêche	41	Ménage + Entretien des berges pour concours
ACSE	1 fois par an		8 fois par an			entretien terrain spécifique	120	Mise en place de la tête du cheval (préparation terrain + amené et repli du matériel)
A.D.M.R.			12 fois par an			bureau des permanences	2	Ménage
Amicale de pétanque			2 fois par an			terrain de pétanque + algéco	40	Ménage, Montage poolium (au prorata) + préparation
Ass.Par.Elèves Public			4 fois par an		1 fois par an	kermesse parc mairie	32	Montage poolium (au prorata) + préparation
Ass.Par.Elèves Privé			4 fois par an			kermesse parc mairie	88	Heures de mise en place des grillés et ménage
Art Expo	Week-end + 2 fois par mois		2 fois par an * 5 jours				110	Entretien des courts de tennis, du club-house et heures de ménage à chaque période de vacances
Assion Gymnique			1 fois par an	6 fois par semaine			288	Heures de ménage
ATS (tennis)			2 fois par an	5 fois par semaine + le week-end 64 jours		club house + 3 courts	52	Heures de ménage
CACS Basket loisir				deux fois par semaine			52	Heures de ménage
C.A.C.S Billard				4 fois par semaine			52	Heures de ménage
C.A.C.S Gym Enfants							52	Heures de ménage
CACS Guitare	3 fois par semaine		1 fois par an			salle spécifique 1 er étage	134	Heures de ménage
C.A.C.S Judo				salle judo 1. fois par semaine			44	Heures de ménage
CACS Modem Jazz			2 fois par semaine		1 fois par semaine		40	Entretien du terrain + ménages
CACS Théâtre			1 fois par semaine				44	Heures de ménage
CACS Tir à l'arc			1 fois par semaine			terrain spécifique	44	Heures de ménage
CACS Trevaux Manuels			1 fois par semaine				52	Heures de ménage
CACS Zumba			1 fois par semaine				24	Heures de ménage
CACS TAISO			1 fois par semaine				208	Heures de présence personnelle, montage - démontage tribunes, ménage + communication
KRAV MAGA			4 fois par an				64	Heures de ménage
ALLCBS			5 fois par an				51	Heures de ménage - préparation pot-bouille
Cinéambul			17 fois dans l'année				52	Heures de ménage
Comité de Jumelage	1 fois par semaine		2 fois par an		1 fois par semaine	salle école J Prevert	122	Heures de ménage
Comité des fêtes	7 fois par an		6 fois par an			local rangement	2	Heures de ménage
Ecole de musique communautaire			2 fois par semaine + 9 fois par an			salle spécifique	26	Heures de ménage
Généralist mouvement			1 fois par an			salle spécifique	72	Heures de ménage
Le jardinier des élèves				1 fois par semaine			52	Heures de ménage
MC Forme a.o. 21%				1 fois par semaine + 10 jours week-end			94	Heures de ménage
Savigné Handball 308				1 fois par semaine			6	Heures de ménage
Savigné Yvelines				3 fois par semaine + WE			106	Heures de ménage
Savigné les Yvelines	6 fois par an						78	Heures de ménage
Savigné les Yvelines	3 fois par an					Salle spécifique	30	Heures services voirie + ménage
Sector Mjstc 8.5.21			2 fois par an	3 fois par semaine		Mise en place des barrières, vin d'honneur	250	Entretien des terrains, ménage
Tennis club de Savigné						terrain, vestiaires, tribune, achat de produits phyto, entretien matériel tonte	56	Heures de ménage
Vélo Club Yveline				19 fois par an			2684	
USS (football)				2 fois par semaine + WE				
YOGA								

ont besoin du secrétariat administratif, le global est estimé à 250 heures + 2684 heures = 2934 heures toutes les salles sont équipées d'électricité, chauffage, sanitaires, le ménage est fait après chaque intervention. toutes les associations bénéficient de la possibilité de se présenter lors du forum des associations début septembre. toutes les associations ont une salle mise à disposition gratuite pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle

Coût moyen horaire d'un agent = 20 euros  
58 680 € (2934 x 20 euros)

SAVIGNE L'EVEQUE - (1)  
112 GRANDE RUE  
72460 Savigné-l'Évêque

### Liste des emprunts garantis sur l'exercice 2021

#### Budget : VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE

Numéro du contrat	Objet	Organisme prêteur	Bénéficiaire	Montant du contrat	Valeur résiduelle	Echéance de l'exercice
0878516	Garanti Sarthe Habitat loi	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	19 112,38 €	9 229,80 €	691,51 €
0878517	Garanti Sarthe Habitat be	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	54 806,88 €	27 452,11 €	2 004,10 €
0894336	Garanti Sarthe Habitat ru	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	7 412,07 €	3 632,43 €	255,22 €
1010953	Garanti - IMC de la Sarth	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	2 317 327,93 €	948 070,93 €	119 291,13 €
1037208	Garanti S.A. Mancelle La	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	37 839,60 €	26 820,93 €	953,29 €
1140915	Garanti Sarthe Habitat 20	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	16 719,20 €	11 437,98 €	522,32 €
1179146	Garanti Mancelle Habitat	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	10 346,00 €	6 769,13 €	407,43 €
1179147	Garantie Mancelle d'habiti	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	6 240,00 €	4 082,70 €	245,73 €
1197888/07211	Garantie Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	61 453,08 €	52 577,80 €	1 114,90 €
1197889/07211	Garantie Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	20 017,52 €	18 131,87 €	238,68 €
1197891/07211	Garantie Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	21 616,96 €	18 015,56 €	435,56 €
1197894/07211	Garantie Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	7 291,96 €	6 455,49 €	101,86 €
1216622	Garanti Sarthe Habitat 20	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	18 248,28 €	15 720,33 €	322,40 €
1216623	Garanti Sarthe Habitat 20	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNU	8 218,44 €	6 902,86 €	161,56 €
37243	Mancelle d'habitation réh.	CDC. DIRECT. FONDS D'	SAVIGNE L'EVEQUE	17 216,80 €	15 364,48 €	381,65 €
<b>Total budget : VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE</b>				<b>2 623 867,10 €</b>	<b>1 170 664,40</b>	<b>127 127,44 €</b>

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (5)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					17 216,80	15 384,48										86,69	377,87	
SAVIGNE L'ÉVEQUE - (1)	2016	P	Mercelle d'habitation réhabilitation logement de la Poêle 118	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	17 216,80	15 384,48	33,67	A	V	0,800	V	0,550				86,69	377,87	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 006 650,30	1 185 296,92											48 550,35	121 710,28
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Sarthe Habitat rue Nouchet-81	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	7 412,07	3 632,43	11,08	A	F	3,050	F	3,050				110,34	247,67	
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Sarthe Habitat lot Beaufeu 3001-52	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	19 112,99	9 229,80	10,67	A	F	3,000	F	3,600				415,27	886,20	
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Sarthe Habitat beaufeu 5 lot 63	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	54 006,88	27 462,11	10,67	A	F	4,300	F	4,300				1 388,21	1 921,47	
TIERS INCONNUS	2003	P	Garanti - IMC de le Sarthe-70	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	2 317 327,93	946 070,93	6,82	T	F	4,140	F	4,140				42 227,48	114 477,69	
TIERS INCONNUS	2004	P	Garanti S.A. Mercelle La Perrière-72	CDC. DIRECT. FONDS D'ÉPARGNE	37 639,60	26 820,93	19,67	A	F	1,850	F	3,450				967,11	921,50	

Accusé de réception en préfecture  
072-27703298-4  
Date de télétransmission : 21/02/2021  
Date de réception en préfecture : 22/02/2021

023 - 2021

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garanti au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TIERS INCONNU	2010	P	Garanti Sarthe Habitat 28 rue Oclava Pouséin-104	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	16 719,20	11 437,98	16,83	A	V	1,050		V	1,550	-		165,26	514,34	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Mancelles Habitation 15 logts 11 rue D.Lect-108	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	10 346,00	6 769,13	15,17	A	V	1,350		V	2,350	-		145,64	408,40	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Mancelles d'habitation -10 logts 11 rue D.-108	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	6 240,00	4 082,70	15,17	A	V	1,350		V	2,350	-		86,39	244,50	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat/2011 - Le Béguinage du Roc-110	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	81 463,08	52 577,80	30,58	A	V	2,400		V	2,850	-		1 422,08	1 086,12	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat/2011 - Le Béguinage du Roc-111	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	20 017,62	18 131,87	40,58	A	V	2,800		V	2,850	-		523,37	232,07	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat/2011 - le Béguinage du Roc-112	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	21 616,96	16 015,66	30,58	A	V	1,600		V	1,850	-		341,20	427,64	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat/2011 - Le Béguinage du Roc-113	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	7 281,86	6 456,49	40,58	A	V	1,800		V	2,050	-		134,38	89,91	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2012 Lotissement Les Carles-116	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	18 248,28	15 720,33	30,33	A	V	2,850		V	2,850	-		456,96	313,47	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2012 / Lotissement Les Carles-117	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	8 218,44	6 902,86	30,33	A	V	2,050		V	2,050	-		144,75	156,31	
<b>GENERAL</b>					<b>2 623 867,10</b>	<b>1 170 864,40</b>										<b>48 896,93</b>	<b>122 094,15</b>	

(1) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple additif d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple additif d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.

## SAVIGNE L'EVEQUE - (1) - VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE - CA - 2020

- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-015-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héléne, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**

M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-016 – 6 - Budget ville - Affectation du résultat 2020.**

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 du budget ville, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2019 :	200 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	<u>880 871,95 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>1 080 871,95 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	228 084,13 €
Solde d'investissement 2020 :	<u>1 287 684,19 €</u>
<b>Solde à reporter en R001 en 2021</b>	<b>1 515 768, 32 €</b>
Dépenses restant à réaliser	282 517,49 €
Recettes restant à réaliser	<u>0.00 €</u>
<b>Solde RAR</b>	<b>- 282 517,49 €</b>

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-016-BF  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

026-2021

Résultat investissement cumulé

1 233 250,83 €

Besoin de financement

0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

► AFFECTE l'excédent de fonctionnement soit 1 080 871,95 € comme suit :

- à titre complémentaire à l'article R1068 880 871,95 €
- le solde à l'article R002, (fonctionnement) 200 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-016-BF  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

027-2021

72329 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE	2020
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de membres exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour : Contre : / Abstentions : /

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	880 871,95
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	200 000,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 080 871,95
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 515 788,32
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-282 517,49
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	1 080 871,95
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	880 871,95
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	200 000,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. le 18 FEV. 2021



Accusé de réception en préfecture  
 072-217203298-20210218-2021-00000-00000-00000  
 Date de télétransmission : 22/02/2021  
 Date de réception préfecture : 22/02/2021





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

2021-017 – 7 - Budget Eaux - Adoption du compte administratif 2020.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget Eaux peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice 2020 (mandats et titres) :

Dépenses Exploitation	127 528,22 €
Recettes Exploitation	187 847,21 €
Dépenses Investissement	79 909,11 €
Recettes Investissement	172 532,33 €

Le compte administratif 2020 est présenté dans le document joint.

Mme Isabelle Lemeunier, Maire, qui avait également procuration pour M. Florian DUVEAU se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2020 du budget eaux et M. Alain Courtabessis, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-017-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

028-2021

Sous la présidence de M. Alain Courtabessis, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire pour le budget eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-017-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents** : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration** :  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MÉNESTRIER David.

### 2021-018 – 8 - Budget eaux - Affectation du résultat 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 du budget eaux soit :

Résultat d'exploitation reporté 2019 :	15 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	60 318,99 €
<b>Solde à affecter</b>	<b>75 318,99 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	308 370,05 €
Excédent d'investissement 2020	<u>92 623,22 €</u>
<b>Solde positif à reporter en R001 en 2021</b>	<b>400 993,27 €</b>
Dépenses restant à réaliser	-54 887,50 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
<b>Solde RAR</b>	<b>-54 887,50 €</b>

Résultat investissement cumulé

029-2021

346 105,77 €

Besoin de financement

0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

► AFFECTE l'excédent d'exploitation soit 75 318,99 € comme suit :

- à titre complémentaire à l'article R1068 60 318,99 €
- le solde à l'article R002, (fonctionnement) 15 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-018-BF  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

030 - 2021

72329 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) SERVICE DES EAUX	2020
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de membres exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour 24 Contre / Abstentions : /

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	60 318,99
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	15 000,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>75 318,99</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	400 993,27
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-54 887,50
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>75 318,99</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>60 318,99</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-80 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le 18 FEV. 2021



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Marnes  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**

M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-019 – 9 - Budget assainissement - Adoption du compte administratif 2020.**

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget assainissement peut donc être approuvé comme suit :

**Réalisations de l'exercice 2020 (mandats et titres) :**

Dépenses Exploitation	122 549,24 €
Recettes Exploitation	188 941,71 €
Dépenses Investissement	99 013,62 €
Recettes Investissement	266 816,45 €

Le compte administratif 2020 est présenté dans le document joint.

Mme Isabelle Lemeunier, Maire, qui avait également procuration pour M. Florian DUVEAU se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2020 du budget assainissement et M. Alain Courtabessis, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

**031 - 2021**

**Sous la présidence de M. Alain Courtabessis, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire pour le budget assainissement.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/02/2021  
Le Maire  
Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203296-20210218-2021-019-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Absentéisme : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

### 2021-020 -- 10 - Budget Assainissement : affectation du résultat 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 du budget assainissement soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2019 :	20 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	<u>66 392,47 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>86 392,47 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019	294 369,45 €
Solde d'investissement 2020	<u>167 802,83 €</u>
<b>Solde positif à reporter en R001 en 2021</b>	<b>462 172,28 €</b>
Dépenses restant à réaliser	7 410,00 €
Recettes restant à réaliser	45 499,87 €
<b>Solde RAR (investissements)</b>	<b>38 089,87 €</b>



Résultat investissement cumulé

**032 - 2021**

500 262,15 €

Besoin de financement

0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

► AFFECTE l'excédent d'exploitation soit 86 392,47 € comme suit :

- à titre complémentaire à l'article R106B (investissement) 66 392,47 €
- le solde à l'article R002 (fonctionnement) 20 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-020-BF  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

72329 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) SERVICE D'ASSAINISSEMENT	2020
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de membres exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour 23 Contre / Abstentions : /

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 392,47
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	20 000,00
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>86 392,47</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	
D 001 (si déficit)	462 172,28
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	38 089,87
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>86 392,47</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>66 392,47</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	<b>20 000,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. le 18 FEV. 2021



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres :		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louls Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-021 - 11 - Budget de l'écoquartier - Adoption du compte administratif 2020.**

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget écoquartier peut donc être approuvé comme suit :

**Réalisations de l'exercice (mandats et titres) :**

Dépenses de fonctionnement	268 464,41 €
Recettes de fonctionnement	402 981,61 €
Dépenses Investissement	210 000,00 €
Recettes Investissement	170 795,59 €

Le compte administratif 2020 est présenté dans le document joint.

Mme Isabelle Lemeunier, Maire, qui avait également procuration pour M. Florian DUVEAU se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2020 du budget de l'écoquartier et M. Alain Courtabessis, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

# 034 - 2021

Sous la présidence de M. Alain Courtabessis, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire pour le budget de l'écoquartier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

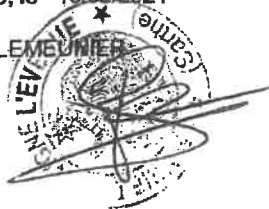
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-021-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés ayant donné procuration :**

M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-022 – 12 - Budget salle Michel Berger - Adoption du compte administratif 2020.**

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget Salle Michel Berger peut donc être approuvé comme suit :

**Réalisations de l'exercice (mandats et titres) :**

Dépenses de fonctionnement	120 140,04 €
Recettes de fonctionnement	109 959,18 €
Dépenses Investissement	10 863,18 €
Recettes Investissement	21 210,95 €

Le compte administratif 2020 est présenté dans le document joint.

Mme Isabelle Lemeunier, Maire, qui avait également procuration pour M. Florian DUVEAU se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2020 du budget salle Michel Berger et M. Alain Courtabessis, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

**035 - 2021**

**Sous la présidence de M. Alain Courtabessis, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire pour le budget salle Michel Berger.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire

Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-022-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 18 Février 2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Votes
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Marmers  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
22/02/2021

L'an 2021, le 18 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

**Présents :** Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. LECROC Guillaume, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

**Excusés avant donné procuration :**  
M. TESTARD Bruno par Mme DUBOIS Flore,  
Mme PEREZ Élodie par M. MOTTAY Jean Luc,  
M. DUVEAU Florian par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme TEGEL Jeanne par M. LATIMIER Martial.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MÉNESTRIER David.

**2021-023 – 13 - Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2020.**

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 du budget salle Michel Berger, soit :

Résultat de de fonctionnement reporté 2019 :	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	- 10 180,86 €
<b>Solde</b>	<b>- 10 180,86 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	- 166,91 €
Solde d'investissement 2020 :	10 347,77 €
<b>Solde positif à reporter en R001 en 2020</b>	<b>10 180,86 €</b>
Dépenses restant à réaliser	0,00 €
Recettes restant à réaliser	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20210218-2021-023-BF  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Résultat investissement cumulé 10 180,86 €

Besoin de financement - 10 180,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- **AFFECTE** le déficit de fonctionnement soit - 10 180,86 € comme suit :
- à titre obligatoire à l'article D002 10 180,86 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/02/2021  
Le Maire  
Isabelle LEMEUNIER





037-2021

72329 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) SALLE MICHEL BERGER	2020
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de membres exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour : Contre / Abstentions : /

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 180,86
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-10 180,86
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 180,86
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	0,00
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	-10 180,86

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le 18 FEV. 2021



Accusé de réception en Préfecture  
 072-217203298-20210218\_20210218-EP  
 Date de télétransmission : 22/02/2021  
 Date de réception préfecture : 22/02/2021